



Projet d'intervention du Chef de la Délégation marocaine à la
réunion de haut niveau pour la commémoration du 10^{ème}
anniversaire de la Conférence de Durban de 2001.

Mesdames et Messieurs,

La célébration du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale sur le racisme, tenue à Durban en 2001, est une occasion d'importance pour remobiliser la communauté internationale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, particulièrement dans un contexte international marqué par une certaine permissivité rampante.

La Conférence Mondiale contre le racisme, tenue à Durban en 2001, a certes constitué un sursaut moral de la communauté internationale contre ce fléau. Cependant, dix ans après, force est de constater avec regret que sa Déclaration et son Programme d'action n'ont pas permis de résorber toutes les manifestations et les actes gravissimes de racisme, dont le plus récent est celui perpétré dans l'île d'Utoya en Norvège, le 24 juillet dernier.

Aussi notre réunion d'aujourd'hui doit-elle transcender le simple rituel de la commémoration pour tirer les enseignements de la persistance de ce fléau, malgré l'engagement politique de la communauté internationale et l'arsenal juridique dont elle s'est dotée, et de réfléchir ensemble sur le meilleur moyen de faire face à ces actes attentatoires à notre humanité à tous.

Mesdames et Messieurs,

La Conférence mondiale de Durban de 2001 a identifié le racisme sous toutes ses formes comme une violation extrême des droits humains et une atteinte grave à la dignité de l'Homme. Traduisant, ainsi, la préoccupation mondiale face à sa propagation et mobilisant la conscience universelle pour le combattre et l'éradiquer à jamais.

A cet effet, la Déclaration et le Programme d'action de Durban représentent une feuille de route dans l'action mondiale contre le racisme. Ces deux documents ont permis de mesurer l'ampleur des défis auxquels nos nations faisaient face et proposer des mesures concrètes et efficaces pour les relever. Ils ont, également, permis de mettre en place une stratégie globale pour préserver la pleine jouissance des droits de l'Homme contre ce fléau, pour tous les citoyens du monde et partout dans le monde.

Huit après la Conférence de Durban, sa Déclaration et son Programme d'action n'ont pas répondu pleinement aux attentes de la communauté internationale. En effet, le racisme et la xénophobie ont été exacerbés par le

terrorisme international, suite aux événements du 11 septembre 2001 et la montée des sentiments d'intolérance religieuse et de l'extrémisme. Parallèlement, la triple crise économique, financière et climatique a lourdement impacté tous les groupes vulnérables au sein des sociétés, particulièrement les travailleurs migrants. Provoquant, ainsi, l'aggravation de la pauvreté et de l'exclusion avec leur corolaire de racisme et de rejet de l'autre.

D'où l'importance de la Conférence d'examen de Genève de 2009 qui a permis de réaffirmer la validité et la force de la Déclaration et du Programme d'action de 2001. Donnant, ainsi, un nouvel élan à l'engagement politique des États membres à poursuivre le combat collectif contre le racisme.

Mesdames et Messieurs,

Le choix de la thématique « victimes du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée : reconnaissance, justice et développement » pour cet événement est hautement pertinent.

En effet, s'il est vrai que tous les documents internationaux décrivent unanimement le racisme, sous toutes ses formes, comme une violation des droits fondamentaux de la personne, la lutte contre ce fléau passe nécessairement par l'adoption d'une approche « victimes » afin de permettre de comprendre l'effet néfaste du racisme sur la vie des personnes qui le subissent.

Une telle approche appelle une vision globale qui prend en considération, non seulement les bonnes pratiques dans la lutte contre le racisme, mais particulièrement les témoignages recueillis auprès des victimes elles-mêmes. En effet, les victimes touchées par le racisme et la discrimination raciale nécessitent la plus grande attention, de part leur vulnérabilité sur les plans social, culturel et économique.

Pour atteindre cet objectif, trois étapes complémentaires sont nécessaires :

1. La reconnaissance des actes racistes, discriminatoires ou xénophobes.

Ce qui implique une tolérance zéro et un rejet de tout prétexte politique pouvant justifier certains de ces actes. En effet, de nouvelles formes et manifestations de racisme et de xénophobie sont insidieusement distillés à travers, tantôt le populisme politique, tantôt les nouvelles technologies de l'information, dans une quête de reconnaissance politique, morale, voire même légale.

Aussi, est-il impératif que toutes les formes de racisme, identifiées dans la Convention contre la discrimination raciale, la Déclaration et le Programme d'action de Durban, ainsi que le document final de Conférence d'examen de Durban, soient intégrées dans les législations nationales, afin qu'elles soient punissables par la force de la loi.

2. Garantir l'accès à la justice et à la réparation.

De part leur nature, les actes racistes, discriminatoires ou xénophobes résultent de certaines formes d'exclusion et de marginalisation, rendant ainsi plus difficile l'accès à la justice. Bien plus, les victimes ne reçoivent, généralement, pas les réparations adéquates pour leur permettre de dépasser les stigmates psychologiques.

D'où la nécessité de réfléchir sur des mesures appropriées et efficaces permettant de garantir l'accès à la justice, à l'assistance juridique et aux réparations pour tout préjudice subi.

3. Le développement économique

L'intégration du développement économique, du progrès social, du respect des libertés fondamentales et de la garantie de la sécurité et de la stabilité politique dans les stratégies nationales de développement peuvent servir de rempart contre la résurgence de l'intolérance, qui se nourrit de la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale.

D'où l'importance d'œuvrer ensemble à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, de renforcer leur croissance économique et de parvenir à un développement durable permettant de résorber la pauvreté et la précarité et de mettre fin aux inégalités, notamment à travers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc s'est engagé, depuis son indépendance, à promouvoir et défendre les droits de l'Homme, dans leur triptyque d'universalité, d'indissociabilité et d'interdépendance.

Ainsi, les Constitutions successives du Maroc ont toutes consacrées le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines. Bien plus, la nouvelle Constitution, adoptée à la suite du référendum du 1^{er} juillet dernier, a ancré le choix irréversible du Maroc pour « le développement d'une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale ».

Parallèlement à la constitutionnalisation de la lutte contre toutes les formes de discrimination, la nouvelle Constitution a prévu une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc a lancé plusieurs chantiers de réformes en vue de l'adaptation de sa législation interne aux dispositions des instruments internationaux en matière de lutte contre le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance religieuse. Il a ainsi incriminé la discrimination dans le Code pénal marocain, l'interdiction de l'embauche ou le renvoi fondé sur la discrimination et l'interdiction de la création d'associations ou d'institutions basées sur la discrimination.

En outre, des actions opérationnelles ont été entreprises pour la formation et l'éducation aux droits de l'homme et la sensibilisation du personnel et des agents chargés de l'application des lois.

Cette démarche procède du choix stratégique du Maroc en faveur des droits de l'Homme, particulièrement la lutte contre toutes les formes et les pratiques discriminatoires. Elle traduit également la volonté du Royaume de contribuer résolument aux efforts internationaux de promotion et de protection de ces droits.

Cette dynamique de réformes démocratiques visant la consolidation de l'Etat de droit et l'élargissement de l'espace des libertés et des droits de l'Homme, trouve son prolongement naturel dans la politique étrangère du Maroc. Celle-ci est fondée sur les valeurs de tolérance, de liberté, de respect de la diversité, de coexistence pacifique, de dialogue et de solidarité entre les différentes cultures, religions et civilisations.

En sa qualité de Commandeur de Tous les Croyants, Sa Majesté le Roi, a constamment veillé à faire prévaloir le message de l'Islam conciliateur, fraternel, tolérant et ouvert sur l'autre. Ce message de justice repose sur la prééminence du dialogue, le respect mutuel, la modération comme moyens hautement privilégiés pour renforcer le rapprochement amical entre les Nations et, partant, favoriser le règlement pacifique des différends, la paix, la stabilité et le bon voisinage.

Mesdames et Messieurs,

Alors que nous commémorons le 10^{ème} anniversaire de la Conférence de Durban, il est de la plus haute importance que les avancées réalisées jusqu'à présent par la communauté internationale en matière de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance soient préservés. Elles constituent le patrimoine humaniste le plus précieux que la communauté internationale a réussi à construire depuis la création des Nations Unies.

L'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée est une obligation nationale en premier lieu, et régionale et internationale en second lieu. Aussi, seul un engagement à tous les niveaux et de tous les jours érigera un rempart contre la poussée rampante de ce sentiment de haine et de rejet.

La noblesse de cette mission universelle devrait nous galvaniser afin de mutualiser nos efforts en vue de léguer aux générations futures un monde où coexisteraient toutes les races, les cultures et les religions. Un monde uni dans ses valeurs morales et fort par la richesse de sa diversité.

Je vous remercie pour votre attention.